

# **CYBERGUN**

Société Anonyme

Siège social : 40 boulevard Henri Sellier,

95120 Suresnes - France

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2019

BM&A  
11, rue de Laborde  
75008 PARIS

FITECO  
8, rue Claude Bernard  
BP 30364 - le Coudray  
28007 CHARTES CEDEX

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

---

### **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cybergun relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

---

### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## CYBERGUN

---

### 3. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.2 Risque de liquidité de l'annexe des comptes consolidés.

---

### 4. OBSERVATIONS

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 1.1.2 de l'annexe « renforcement des fonds propres » décrit les impacts dans les capitaux propres de la comptabilisation de l'indemnisation « penalty cash » liée au financement obligataire ABO.
- La note 2.2 de l'annexe « Risque de liquidité » de l'annexe des comptes consolidés concernant la continuité de l'exploitation.

---

### 5. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

#### Estimations comptables importantes

- Goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur du goodwill selon les modalités décrites dans la note « Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et que les notes 3.1.1 « Survaleur » et 1.7.1 « Goodwill » des principes et méthodes comptables de l'annexe donnent une information appropriée. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

#### Continuité de l'exploitation

## CYBERGUN

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « 2.2 – Risque de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des éléments et hypothèses justifiant l'application de la règle de continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, relative à la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **6. VERIFICATIONS DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **7. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## 8. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

## CYBERGUN

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, Chartres, le 12 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

BM&A



Eric SEYVOS

FITECO



Guirec LE GOFFIC



**CYBERGUN**

## **Comptes annuels consolidés**

**Au 31 mars 2019**

# Sommaire

Bilan consolidé.....	1
Compte de résultat consolidé .....	2
Résultat global .....	3
Tableau de passage du Résultat net au Résultat opérationnel Courant .....	3
Tableau de variation des capitaux .....	4
Tableau des flux de trésorerie .....	5
Notes annexes .....	6
<b>1 INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>6</b>
1.1 Faits marquants de l'exercice.....	6
1.1.1 Développement des activités militaires.....	6
1.1.2 Renforcement des fonds propres du Groupe et nouveaux contrats de financements.....	7
1.1.3 Retournement sur le marché de l'airsoft civil.....	8
1.2 Changement de méthode ou de présentation .....	9
1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS.....	9
1.4 Estimations et jugements comptables déterminants.....	9
1.5 Périmètre de consolidation.....	10
1.5.1 Entrée dans le périmètre .....	10
1.5.2 Exclusion de périmètre .....	10
1.5.3 Filiales .....	11
1.6 Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère .....	11
1.6.1 Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	11
1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères.....	11
1.6.3 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères.....	12
1.7 Immobilisations incorporelles .....	12
1.7.1 Goodwill.....	12
1.7.2 Brevets et licences .....	13
1.7.3 Frais de développement.....	14
1.7.4 Autres immobilisations incorporelles .....	14
1.8 Immobilisations corporelles.....	14
1.9 Contrats de location.....	15
1.10 Perte de valeur des actifs corporels et incorporels.....	15
1.11 Actifs et passifs financiers .....	16
1.11.1 Actifs disponibles à la vente.....	16
1.11.2 Prêts et créances.....	16
1.11.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	16
1.11.4 Instruments dérivés .....	17
1.12 Emprunts et autres passifs financiers .....	17
1.13 Actions propres/Capital.....	17
1.14 Actions ordinaires/Capital.....	17
1.15 Actions préférentielles/Capital.....	17
1.16 Rachat d'instrument de capitaux propres/Capital.....	17
1.17 Provisions.....	17
1.18 Stocks.....	18
1.19 Avantages accordés aux salariés .....	18
1.19.1 Engagements de retraite .....	18
1.19.2 Paiements fondés en actions .....	19
1.20 Chiffre d'affaires consolidé.....	19
1.21 Autres produits et charges opérationnels.....	20
1.22 Coût du financement et autres charges et produits financiers .....	20



1.23	Impôts.....	20
1.24	Impôt exigible.....	21
1.25	Impôts différés.....	21
1.26	Résultat par action.....	22
1.27	Capitaux propres.....	22
1.27.1	<i>Capital</i> .....	22
1.27.2	<i>Stock-options</i> .....	22
1.27.3	<i>Actions propres</i> .....	22
<b>2</b>	<b>GESTION DU RISQUE FINANCIER.....</b>	<b>22</b>
2.1	Risque de crédit.....	22
2.2	Risque de liquidité.....	23
2.3	Risque de marché.....	23
2.4	Risque de change.....	23
<b>3</b>	<b>NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....</b>	<b>24</b>
3.1	Immobilisations incorporelles.....	24
3.1.1	<i>Survaleur - Goodwill</i> .....	24
3.1.2	<i>Autres Immobilisations Incorporelles</i> .....	25
3.2	Immobilisations corporelles.....	25
3.3	Participations entreprises associées et Actifs financiers non courants.....	26
3.3.1	<i>Participation dans les entreprises associées</i> .....	26
3.3.2	<i>Actifs financiers non courants</i> .....	26
3.4	Actifs d'impôts non courants.....	27
3.5	Stock de marchandises.....	27
3.6	Créances clients.....	28
3.7	Actifs d'impôts courants et autres actifs courants.....	28
3.7.1	<i>Actifs d'impôt courants</i> .....	28
3.7.2	<i>Autres actifs courants</i> .....	29
3.8	Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	29
<b>4</b>	<b>NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....</b>	<b>30</b>
4.1	Capital Social.....	30
4.2	Autres Réserves.....	32
4.3	Emprunts et dettes financières.....	32
4.3.1	<i>Emprunts et dettes financières à long terme</i> .....	32
4.3.2	<i>Emprunts à court terme</i> .....	33
4.3.3	<i>Part courante des emprunts et dettes financières à long terme</i> .....	34
4.4	Provisions a long terme et court terme.....	34
4.5	Fournisseurs et autres passifs courants.....	35
4.6	Autres passifs courants.....	35
<b>5</b>	<b>NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....</b>	<b>37</b>
5.1	Chiffre d'affaires et marge brute.....	37
5.2	Passage du Résultat net au Resultat Operationnel Courant.....	37
5.3	Charges externes.....	38
5.4	Dotation aux amortissements et provisions.....	38
5.5	Gains et pertes de change.....	39
5.6	Salaires et charges.....	39
5.7	Autres produits et charges opérationnels.....	40
5.8	Résultat financier.....	41
5.9	Charges d'impôts.....	41
5.10	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence.....	42
<b>6</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>42</b>
6.1	Engagements hors bilan.....	42
6.1.1	<i>Existence d'emprunts assortis de clause de covenants</i> .....	42
6.1.2	<i>Autres engagements hors bilan</i> .....	42
6.2	Parties liées.....	43
6.3	Rémunération globale des organes d'administration.....	44
6.4	Distribution de dividendes.....	45
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes.....	46

6.6	Evènements post-clôture.....	46
6.6.1	<i>Ouverture d'une opération de renégociation de la dette obligataire.....</i>	<i>46</i>
6.6.2	<i>Extinction de la ligne de financement Alpha Blue Ocean (ABO) et renforcement des fonds propres</i> <i>47</i>	
6.6.3	<i>Signature d'un contrat de distribution significatif aux Etats Unis.....</i>	<i>47</i>

# Bilan consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2019	31/03/2018	Variation N vs. N-1
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>				
Goodwill	3.1.1	2 806	5 374	-47,8%
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2	3 027	3 173	-4,6%
Immobilisations corporelles	3.2	692	847	-18,3%
Participations entreprises associées	3.3.1	0	2 661	-100,0%
Autres actifs financiers non courants	3.3.2	397	406	-2,1%
Actifs d'impôts non courants	3.4	767	699	9,7%
<b>Total actifs non courants</b>		<b>7 690</b>	<b>13 161</b>	<b>-41,6%</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks et en-cours	3.5	8 507	10 487	-18,9%
Créances Clients	3.6	6 199	9 001	-31,1%
Actifs d'impôts courants	3.7.1	276	317	-12,8%
Autres actifs courants	3.7.2	1 934	2 323	-16,7%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	2 948	1 790	64,6%
<b>Total actifs courants</b>		<b>19 864</b>	<b>23 918</b>	<b>-16,9%</b>
<b>Total actif</b>		<b>27 554</b>	<b>37 079</b>	<b>-25,7%</b>
<b>Passif en K€</b>				
	Note	31/03/2019	31/03/2018	Variation N vs. N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital émis	4.1	28 572	14 392	98,5%
Autres réserves	4.2	(18 828)	(9 904)	-90,1%
Résultat de l'exercice		(9 395)	(11 228)	16,3%
Intérêts minoritaires		31	31	-0,3%
<b>Total capitaux propres</b>		<b>379</b>	<b>(6 710)</b>	<b>105,7%</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3.1	10 773	13 730	-21,5%
Provisions à long terme	4.4	37	3 425	-98,9%
<b>Total passifs non courants</b>		<b>10 810</b>	<b>17 155</b>	<b>-37,0%</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs	4.5	8 474	7 682	10,3%
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	4.3.2	2 768	2 542	8,9%
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.3.3	216	263	-17,8%
Passifs d'impôt		213	236	-9,6%
Provisions à court terme	4.4	852	594	43,4%
Autres passifs courants	4.6	3 842	15 317	-74,9%
<b>Total passifs courants</b>		<b>16 364</b>	<b>26 635</b>	<b>-38,6%</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>27 554</b>	<b>37 080</b>	<b>-25,7%</b>

# Compte de résultat consolidé

Compte de résultat en K€	Note	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois	Variation N vs. N-1
Chiffre d'affaires	5.1	28 247	31 987	(3 740)
Achats consommés		(20 380)	(23 408)	3 028
<b>Marge brute</b>	<b>5.1</b>	<b>7 867</b>	<b>8 579</b>	<b>(712)</b>
<i>Marge brute en pourcentage</i>		<i>27,85%</i>	<i>26,82%</i>	<i>1,03%</i>
Autres produits de l'activité		270	158	113
Charges externes	5.3	(6 069)	(5 887)	(182)
Impôts taxes et versements assimilés		(141)	(193)	52
Charges de personnel	5.6	(4 363)	(4 966)	603
Dotations aux amortissements et provisions	5.4	(283)	399	(682)
Gains et pertes de change	5.5	(63)	90	(153)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5.2</b>	<b>(2 783)</b>	<b>(1 821)</b>	<b>(962)</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.7	(3 355)	(4 664)	1 309
Dépréciation de l'écart d'acquisition	5.4	(2 500)	(1 500)	(1 000)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(8 638)</b>	<b>(7 985)</b>	<b>(653)</b>
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		17	-	17
Charge d'intérêts des emprunts obligataires		(329)	(299)	(30)
Coût brut des autres emprunts		(173)	(58)	(115)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5.8</b>	<b>(485)</b>	<b>(357)</b>	<b>(128)</b>
Autres produits et charges financiers	5.8	(232)	(2 160)	1 929
Impôts sur le résultat	5.9	(40)	(726)	686
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-	-
<b>Résultat net avant résultat des activités abandonnées</b>		<b>(9 395)</b>	<b>(11 228)</b>	<b>1 833</b>
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession		-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(9 395)</b>	<b>(11 228)</b>	<b>1 833</b>
Dont part revenant au Groupe		(9 394)	(11 226)	1 832
Dont part revenant aux minoritaires		(1)	(2)	1
<b>Résultat par action (*)</b>				
<i>De base</i>		<i>-0,303</i>	<i>-0,788</i>	
<i>Dilué</i>		<i>-0,095</i>	<i>-0,385</i>	

(\*) Conformément à l'IAS 33, le résultat par action a été déterminé, avec effet rétrospectif, en tenant compte des augmentations de capital intervenues au cours de la période. Concernant le résultat dilué, il tient compte des engagements totaux des contrats de financement.

# Résultat global

En K€ - Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôts éventuels	31/03/2019	31/03/2018
<b>Résultat de la période</b>	<b>(9 395)</b>	<b>(11 228)</b>
Variation des écarts de conversion impactant le résultat	(53)	414
Écarts de conversion de l'endettement (IAS 21)	242	(378)
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>189</i>	<i>36</i>
<b>Résultat global</b>	<b>(9 206)</b>	<b>(11 191)</b>
Dont part revenant au Groupe	(9 205)	(11 189)
Dont part revenant aux minoritaires	(1)	(2)

## Tableau de passage du Résultat net au Résultat opérationnel Courant

En K€	Note	31/03/2019	31/03/2018
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>(9 395)</b>	<b>(11 228)</b>
Impôt sur le résultat	5.9	(40)	(726)
Autres produits et charges financiers	5.8	(232)	(2 160)
Coût de l'endettement financier net	5.8	(485)	(357)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(8 638)</b>	<b>(7 985)</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.7	(3 355)	(4 664)
Dépréciation de l'écart d'acquisition	5.4	(2 500)	(1 500)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(2 783)</b>	<b>(1 821)</b>

Pour davantage d'informations sur les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2018/19, nous renvoyons le lecteur vers la note « 5.7 – Autres produits et charges opérationnels »

# Tableau de variation des capitaux

En K€	Note	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/03/2018</b>									
		<b>14 392</b>	<b>6 655</b>	<b>(17 707)</b>	<b>1 150</b>	<b>(11 228)</b>	<b>(6 739)</b>	<b>29</b>	<b>(6 710)</b>
Résultat de la période									
						(9 394)	(9 394)	(1)	(9 395)
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres									
				242	(53)		189	2	191
<b>Total des charges et produits comptabilisés</b>									
				<b>242</b>	<b>(53)</b>	<b>(9 394)</b>	<b>(9 205)</b>	<b>1</b>	<b>(9 205)</b>
Affectation du résultat en réserves									
				(11 228)		11 228			
Augmentation de capital en numéraire									
		687	8				695		695
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions (1)									
		13 841		(7 681)			6 160		6 160
Augmentation de capital par incorporation de créances									
		9 503	108				9 610		9 610
Réduction du capital									
		(9 851)		9 851			-		-
Variations de périmètre et divers (2)									
			(140)	(29)	(3)		(172)	(1)	(173)
<b>Capitaux propres au 31/03/2019</b>									
		<b>28 572</b>	<b>6 630</b>	<b>(26 553)</b>	<b>1 094</b>	<b>(9 394)</b>	<b>350</b>	<b>29</b>	<b>379</b>

(1) Les 13,8 M€ d'augmentation du capital social par conversion d'obligations en actions se décomposent entre :

- 11,6 M€ de conversion ABO dont 7,7 M€ de cash penalties ;
- 1,2 M€ de conversion des obligations ayant financé les acquisitions B2C en N-1 ;
- 1 M€ de conversion YORKVILLE.

(2) Correspond essentiellement à des frais sur augmentation de capital

# Tableau des flux de trésorerie

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Résultat net consolidé	(9 395)	(11 228)
Plus et moins-values de cession	3 571	61
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	0	560
Annulation dépréciation du goodwill	2 500	1 500
Annulation de la (charge) produit d'impôt	(231)	622
Annulation du coût de l'endettement	485	357
Annulation amortissements et provisions	(2 575)	559
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(5 645)</b>	<b>(7 569)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (1)	3 618	4 110
Impôts payés	231	(17)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1 795)</b>	<b>(3 476)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corp et incorp nette des variations des fournisseurs d'immo.	(195)	(40)
Variation des prêts et avances donnés/reçus	30	(38)
Valeur de cessions des immobilisations corp. et incorp.	139	13
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales (2)	(371)	327
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>(397)</b>	<b>262</b>
<b>Activité de financement</b>		
Augmentation de capital reçue	555	129
Émission d'emprunt (3)	6 625	4 155
Remboursement d'emprunt (4)	(3 385)	(279)
Variation des comptes courants	-	100
Intérêts payés	(485)	(351)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>3 310</b>	<b>3 754</b>
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	-	(11)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 118</b>	<b>528</b>
Trésorerie d'ouverture	(680)	(1 515)
Trésorerie de clôture	279	(680)
<i>Incidence des variations des cours devises</i>	<i>(158)</i>	<i>308</i>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 116</b>	<b>528</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	2 948	1 790
Concours bancaires courants	(2 673)	(2 470)

(1) - Au 31/03/2019 : Variation des stocks : (1 980) K€ ; variation des créances d'exploitation : (2 802) K€ ; variation des dettes d'exploitation : 792 K€ ; variation des créances hors exploitation : (389) K€ ; variation des dettes hors exploitation : (2 345) K€

Au 31/03/2018 : Variation des stocks : -15 K€ ; variation des créances d'exploitation : - 439 K€ ; variation des dettes d'exploitation : + 2 205 K€ ; variation des créances hors exploitation : + 45 K€ ; variation des dettes hors exploitation : + 1 495K€

(2) La trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales correspond essentiellement à la sortie de périmètre de JM Développement au cours de l'exercice.

(3) Dont 5,5 M€ relatifs au contrat ABO

(4) Dont 2,3 M€ relatifs à la clôture des contrats YORKVILLE

# Notes annexes

## 1 INFORMATIONS GENERALES

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, Suresnes (92150).

CYBERGUN est coté sur Euronext Growth (Ex Alternext) depuis le 30 janvier 2014.

Les comptes consolidés au 31 mars 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 juillet 2019.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

### 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 1.1.1 Développement des activités militaires

##### Livraison de la Gendarmerie Nationale en répliques d'entraînements

La Gendarmerie Nationale Française a accusé réception en Juillet 2017 des 2 300 répliques d'armes d'entraînement constituant la première phase de son processus d'équipement. Le Groupe CYBERGUN a ainsi reconnu 0,6 M€ de chiffre d'affaires dans le cadre de la commande signée en Novembre 2017. Pour mémoire, les perspectives du marché de la police, de la gendarmerie et des forces armées représentent un marché estimé à plus de 10 M€ sur le marché français.

##### Succès dans la réponse à une appel d'offre lancé par le Ministère français des armés pour l'entraînement des forces

Toujours en lien avec le Ministère français des Armés, le Groupe a également remporté l'intégralité des lots pour lesquels il a concouru dans le cadre des appels d'offres pour l'entraînement des unités. Ce contrat dont le montant global est estimé à environ 2 M€ porte sur la vente de réplique d'armes Airsoft de l'arme de poing PAMAS, du GLOCK 17, de la mini mitrailleuse MINIMI et du fusil d'assaut FAMAS F1. Compte tenu de décalage, le chiffre d'affaire lié à ce contrat sera essentiellement reconnu au titre de l'exercice 2019/20.

##### Partenariat R&D avec un grand manufacturier

Dans la continuité de son annonce de Décembre 2017 concernant le succès de la phase 1 d'un programme de développement en partenariat avec l'un des principaux fabricants mondiaux d'armes, le Groupe CYBERGUN a finalisé la phase 2 de ce programme visant à permettre la mise en production de ce projet innovant. Le contrat cadre en cours de négociation qui découle de la validation cette étape significative devrait permettre au Groupe de générer des revenus estimés à plusieurs millions d'euros sur une durée d'environ 10 ans. En complément de cela, le groupe CYBERGUN s'est vu octroyer en novembre 2018, l'autorisation de fabrication, de commerce et d'intermédiation d'armes, d'éléments d'armes et de munitions de catégorie B par le Ministère français de l'intérieur. L'attribution de cette autorisation constitue une nouvelle étape clé dans le développement des activités militaires du Groupe



### Mission de conseil et d'accompagnement auprès d'un acteur significatif de l'armement mondial

Bénéficiant de l'obtention de cette autorisation, le Groupe s'est également engagé en janvier 2019 dans une mission de conseil et d'accompagnement d'un second grand manufacturier dans le cadre d'un appel d'offre visant à remplacer toutes les armes de poing de l'Armée française. En cas de succès, l'accord prévoit une rémunération, au pourcentage sur la vente des produits manufacturés, estimée à l'heure actuelle à plusieurs millions d'euros.

## 1.1.2 Renforcement des fonds propres du Groupe et nouveaux contrats de financements

### Augmentation de capital avec maintien du DPS

Le Groupe CYBERGUN a initié le 28 juin 2018 une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette opération a donné lieu à l'établissement d'un document de référence et d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 27 Juin 2018. Témoinnant de leur soutien au Groupe, l'actionnaire principale ainsi que le management de la société ont été les plus gros souscripteurs de l'opération via des conversions significatives de compte courant en actions. A l'issue de la livraison des actions le 23 Juillet 2018, la société a constaté l'émission de 11 547 424 actions nouvelle pour un montant de plus de 10 M€ hors primes d'émission. Cette augmentation de capital a notamment permis de poursuivre le désendettement du Groupe et de le doter de ressources additionnelles en vue de financer son développement.

### Nouveaux contrats de financements obligataires convertibles en actions conclus au cours de l'exercice

Toujours dans l'optique de financer son retournement, le Groupe CYBERGUN a conclu auprès de plusieurs partenaires financiers.

- (i) Le 31 mai 2018, la direction a souscrit une ligne d'obligations convertibles auprès de son partenaire YA GLOBAL MASTER SPV LTD, représentée par sa société de gestion YORKVILLE ADVISORS GLOBAL, LP, et mettant ainsi à disposition du Groupe une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 millions d'euros sur 24 mois. Ce contrat a été tiré à hauteur de 1 M€ et clôturé fin janvier 2019.
- (ii) Le 26 février 2019, dans le cadre d'un accord global prévoyant la résolution d'anciens litiges (*cf. paragraphe suivant*), la direction a conclu avec la société PRODUCTION POOL un contrat de financement de 0,6 M€ par émission d'obligations convertibles. A la clôture de l'exercice, ce contrat a été tiré à hauteur de 0,1 M€.
- (iii) Le 30 janvier 2019, usant de la résolution 18 de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 25 septembre 2018, la direction du Groupe a conclu avec le fond d'investissement EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES SECURITIZATION FUND membre du groupe ALPHA BLUE OCEAN (ABO), un contrat de financement obligataire d'un montant nominal de 8 M€ en lieu et place du contrat de financement YORKVILLE. A la clôture de l'exercice, ce contrat a été tiré à hauteur de 5,5 M€ et été principalement été utilisé afin de financer le plan de développement de l'activité.

A la date de publication de ce rapport, le capital social de société s'élève à 48 145 K€ et se compose de 87 537 178 actions.

*Pour davantage d'informations sur le dénouement post clôture des contrats de financement, nous renvoyons le lecteur vers la note « 6.6 – Evènements post clôture ».*

### Renforcement des fonds propres du Groupe

Les différentes opérations de financement du Groupe intervenues au cours de la période ont notamment eu pour conséquence un renforcement des fonds propres du Groupe. Ainsi sur l'exercice 2018/19, le Groupe CYBERGUN a renforcé son capital social de 14,2 M€ à travers l'émission de 35 406 926 actions nouvelles provenant essentiellement des opérations de conversion d'emprunts obligataires.

Le contrat avec ABO prévoit la possibilité pour le porteur lorsque le prix de conversion devient inférieur au nominal des actions de demander le remboursement de tout ou partie des obligations qu'il détient en trésorerie. Dans le cas où le remboursement en trésorerie ne serait pas demandé, l'émission de nouvelles actions ne pouvant se faire à un cours inférieur au nominal (0,14 € dans le cas de CYBERGUN), le contrat prévoit un mécanisme d'indemnisation pour EHGO qui reçoit alors un paiement complémentaire soit en espèces, soit en actions, à la main de CYBERGUN.

A la clôture, le montant de l'indemnisation (cash penalties), rémunéré en actions, s'élève à 7,7 M€ enregistré dans les comptes sociaux en charges exceptionnelles (contrepartie capital social). Un montant de 5 M€ est également enregistré en provision pour risques et charge, dans les comptes sociaux, correspondant aux penaltys cash en lien avec les montants tirés à la clôture et non converties en capital.

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, l'indemnisation est annulée du compte de résultat et enregistrée en moins des capitaux propres (application IFRS 9 et IAS 32) dans un compte de réserve (impact de -7,7 M€). La provision pour risque « cash penalties » de 5 M€ liée aux conversions post-clôture des montants tirés a été annulée dans les comptes consolidés en normes IFRS.

A la date de publication de ce rapport, le capital social de société s'élève à 48 145 K€ et se compose de 87 537 178 actions.

*Pour davantage d'informations sur les opérations de financements de l'exercice 2018/19, leur impact sur le capital et une mise à jour de la situation à la date de publication de ce document, nous renvoyons le lecteur vers :*

- La note « 4.1 – Capital social »
- La note « 4.3 – Emprunts et dettes financières »
- La note « 6.6 – Evènements post clôture »

### 1.1.3 Retournement sur le marché de l'airsoft civil

#### Fin de litige liées aux investissements dans les jeux vidéo

Le 26 février 2019, CYBERGUN a annoncé la fin de plusieurs litiges en France et aux Etats-Unis, nés de décisions prises par l'ancienne Direction de l'entreprise d'investir dans le domaine des jeux vidéo. CYBERGUN met ainsi un terme à une « aventure » qui aura coutée à minima 15 M€ de pertes cumulées au cours des 8 dernières années et s'assure une économie de frais juridiques de l'ordre de 100 K€ en année pleine. Cet accord se traduit notamment par :

- (i) L'ouverture d'une nouvelle ligne de financement de 0,6 M€ (Cf. § « Nouveaux contrats de financements obligataires convertibles en actions conclus au cours de l'exercice »)
- (ii) La cession de la société ONLINE WARMONGERS pour 1\$ symbolique à la société Production Pool.

Bien qu'un dénouement favorable de l'action en justice initiée par la société ait toujours été le scénario le plus probable, le management a préféré opter pour un dénouement rapide et « amiable » du litige afin d'éviter :

- (i) D'avoir à supporter des montants d'honoraires juridiques importants (estimés à 0,7 M€) qui viendraient pénaliser la trésorerie disponible ;

- (ii) De s'exposer à un difficile recouvrement auprès de la partie adverse d'une décision de justice donnant raison aux demandes de la société CYBERGUN.

## 1.2 CHANGEMENT DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode ou de présentation n'a été effectué.

## 1.3 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION IFRS

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2019 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les principes comptables retenus tiennent compte des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1er avril 2018 :

- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : reconnaissance des actifs d'impôts différés pour pertes latentes » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients » ;
- Amendements à IFRS 15 « Clarification d'IFRS 15 » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- Amendements IFRS 4 « Interactions entre IFRS 9 et IFRS 4 » (\*)
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016 ;
- Amendements IAS 40 « Transfert d'immeubles de placements » ;
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises ».

L'application de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 mars 2019.

Le groupe n'a par ailleurs, pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 31 mars 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location »

## 1.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

## 1.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France		<b>Société mère</b>
Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S)	40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France	100%	IG
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 Luxembourg - PO BOX 35033,	100%	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 - GRAPEVINE TX 76051 /USA	100%	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	100%	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North - MAPLE GROVE MN 55369	100%	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14 <sup>th</sup> Floor, World Commerce Center, World Commerce Center, HarbourCity, 7-11 Canton Road, TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG	100%	IG
TECH.GROUP HK	11 B 9/F block B, Hung Hom Commercial Center, 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon - HONG KONG	100%	IG
SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS)	True Møllevéj 11 8381 Tilst - Denmark	100%	IG
SPARTAN IMPORTS Inc. USA	213 Lawrence Avenue South San Francisco - CA 94080 USA	100%	IG
CYBERGUN Italia srl	Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 - Italie	100%	IG
DOLOMEDE	40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes France	100%	IG
Cybergun Japan	602 Star Court Nihonbashi. Building. Nihonbashi Koami-cho 3-18. Chuo Ku, 103-0016 TOKYO	33%	IG
TON MARQUAGE	505, rue Gloriette 77170 Brie Comte Robert	100%	IG
OPEN SPACE	411, Rue André Citroën ZA La Palud - 83600 Fréjus	100%	IG

IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

### 1.5.1 Entrée dans le périmètre

*Non Applicable*

### 1.5.2 Exclusion de périmètre

Au cours de l'exercice, les sorties du périmètre de consolidation suivantes sont intervenues :

### **JM DEVELOPPEMENT**

⇒ Les conditions suspensives relatives à l'opération d'acquisition de la société n'ont pas pu être levées à la date du 31 mars 2019. En conséquence la société a été sortie du périmètre de consolidation.

### **ONLINE WARMONGERS**

⇒ Dans la cadre d'un protocole signé en date du 26 février 2019 entre le groupe CYBERGUN et PRODUCTION POOL, la société ONLINE WARMONGERS a été cédée pour 1 dollars symbolique et sortie du périmètre.

### **TG UK**

⇒ La société a été fermée en date du 13 janvier 2019.

## 1.5.3 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN. Le contrôle est exclusif lorsque la maison mère est en mesure de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité (contrôle exclusif de droit, de fait ou contractuel). Les filiales dont CYBERGUN SA tête de groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Bien que détenue à 33% par CYBERGUN SA, CYBERGUN Japan est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

## 1.6 CONVERSION DES COMPTES ET OPERATIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

### 1.6.1 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres.

### 1.6.3 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Euro contre devise :	31/03/2019	31/03/2018
<b>Taux de clôture</b>		
USD	1,1235	1,2321
GBP	0,8583	0,8749
DKK	7,4652	7,4530
JPY	124,4500	131,1500
<b>Taux moyen (du 1er avril au 31 mars)</b>		
USD	1,1580	1,1705
GBP	0,8820	0,8820
DKK	7,4574	7,4415
JPY	128,4000	129,6882

## 1.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 1.7.1 Goodwill

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Comme chaque année, le groupe CYBERGUN a réalisé un test d'impairment du goodwill sur base d'une comparaison entre la valeur comptable et la valeur d'utilité.

Le Groupe a une seule unité génératrice de trésorerie qui est son activité historique de distribution de répliques.

Le Business Plan établit s'appuie sur la consolidation et le développement des marchés historiques et une croissance forte sur de nouveaux débouchés en capitalisant sur le savoir-faire technique développé par le groupe depuis sa création (recherche et développement), sa renommée et sa présence au sein d'un maillage mondial (marché européen, américain et asiatique).

Les principales hypothèses d'évolution du CA et de rentabilité traduisent la mise en œuvre d'un plan stratégique défini et revue par la direction en fonction de l'état d'avancement du développement des produits et des opportunités commerciales. Concernant l'évolution du chiffre d'affaires, les principales hypothèses retenues sont définies comme suit :

- Consolidation des parts de marchés historiques et notamment sur l'Europe.
- Equilibre des Etats Unis et un retour à la croissance à horizon 4 ans passant notamment via le re-développement de l'activité « Chain store ».
- Développement des ventes multi-canaux B2C sur internet et en boutiques suite aux acquisitions successives des sociétés DOLOMEDE, OPEN SPACE, TON-MARQUAGE.COM.
- Confirmation des résultats du département militaire « SPARTAN MILITARY & LAW ENFORCEMENT » constatés sur 2018/19 et réalisation du plan d'affaires sur 3 ans notamment auprès d'acteurs significatifs de l'armement et de l'entraînement des forces ;
- Développement dans le cadre d'un contrat d'exclusivité d'un nouveau produit (hors softair) pour un grand fabricant d'armes réelles, avec la responsabilité de l'industrialisation et de la production avec des perspectives de chiffres d'affaires considérables avec marges solides sur une période de 10 ans.

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Taux de croissance à long terme	1,50%	1,50%	1,50%
Coût moyen pondéré du capital "wacc"	14,50%	13,50%	9,65%
Croissance moyenne du chiffre d'affaires	6,64%	7,61%	8,30%

Selon le résultat du test, la valeur recouvrable des UGT du Groupe qui correspond à la somme des valeurs actualisées de flux de trésorerie futurs est inférieure à sa valeur comptable au 31 mars 2019. En conséquence le groupe a décidé procéder à une dépréciation du goodwill de 2,5 M€ au 31 mars 2019. Ce résultat repose sur un coût moyen pondéré du capital « WACC » retenu de 14,5% soit une approche conservatrice qui correspond à un niveau de risque des prévisions estimé élevé.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. En effet, une variation de 0.5 point du taux de croissance fait varier le montant de la dépréciation d'en moyenne 0,2 M€. Une variation de 1 point du coût moyen pondéré du capital fait varier le montant de la dépréciation d'en moyenne 0,8 M€.

### 1.7.2 Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est porté à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

### 1.7.3 Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères suivants sont respectés :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

### 1.7.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

## 1.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.



Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

## 1.9 CONTRATS DE LOCATION

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financières pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan est effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 KEUR. Il n'existe aucun contrat de location financement significatif au 31 mars 2019.

## 1.10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

## 1.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

### 1.11.1 Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

### 1.11.2 Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

### 1.11.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

#### 1.11.4 Instruments dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

### 1.12 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

### 1.13 ACTIONS PROPRES/CAPITAL

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 1.14 ACTIONS ORDINAIRES/CAPITAL

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

### 1.15 ACTIONS PREFERENTIELLES/CAPITAL

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

### 1.16 RACHAT D'INSTRUMENT DE CAPITAUX PROPRES/CAPITAL

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

### 1.17 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

## **1.18 STOCKS**

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques de non écoulement identifiés.

## **1.19 AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES**

### **1.19.1 Engagements de retraite**

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.

- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- obligations définies par les conventions collectives : convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière
- tables de mortalités : 00-02
- dates de départ à la retraite : 62 ans
- taux de progression des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : 10% dégressif jusqu'à 50 ans pour les cadres et 5% dégressif pour les non cadres
- taux d'actualisation annuel : 2%
- charges patronales : 47%
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

#### 1.19.2 Paiements fondés en actions

Un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants et de certains directeurs a été décidé pour un total de 790 000 actions par le conseil d'administration du 19 février 2019.

La période d'acquisition a été fixée à un an à partir du 19 février 2019 et la période de conservation de ces actions a été fixée à un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition.

### 1.20 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est, en principe, différé jusqu'à la date d'acceptation.

## 1.21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

La présentation de ces autres produits et charges opérationnels distinctement contribue à une meilleure lecture de la performance économique récurrente de l'entreprise.

Les autres charges et produits opérationnels incluent les éléments suivants :

- résultat de cession et mises au rebut des immobilisations ;
- dépenses de financement exceptionnelles venant à l'appui de la restructuration ;
- dépenses liées à la réorganisation et à la restructuration ;
- tous produits et charges ayant un caractère non courant.

## 1.22 COUT DU FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

## 1.23 IMPOTS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

## 1.24 IMPOT EXIGIBLE

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant :

	Taux d'impôt 31-mars-19	Taux d'impôt 31-mars-18
CYBERGUN SA	28,00%	33,33%
TON-MARQUAGE.COM	28,00%	33,33%
OPEN SPACE	28,00%	33,33%
DOLOMEDE	28,00%	33,33%
B4S	28,00%	33,33%
CYBERGUN ITALY	31,00%	31,00%
SPARTAN DK	25,00%	25,00%
CYBERGUN INTERN.	8,00%	8,00%
MICROTRADE	30,88%	30,88%
PALCO SPORT	28,00%	28,00%
SOFTAIR USA	28,00%	28,00%
SPARTAN IMPORTS	28,00%	28,00%
CYBERGUN HK	16,50%	16,50%
TECH GROUP HK	16,50%	16,50%
CYBERGUN JAPAN	30,86%	30,86%

## 1.25 IMPOTS DIFFERES

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

## 1.26 RESULTAT PAR ACTION

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

## 1.27 CAPITAUX PROPRES

### 1.27.1 Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2019 est de 28 572 K€ composé de 51 948 983 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

### 1.27.2 Stock-options

Plan de stock-options réservé aux salariés : Néant au 31 mars 2019.

### 1.27.3 Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2019, le groupe ne détient pas d'actions propres.

## 2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

### 2.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.



Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

## 2.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence RESTARTED INVESTMENT s'est engagé auprès du Groupe à couvrir le cas échéant les besoins de trésorerie courants sur les douze prochains mois à l'exception de la part relative au paiement des coupons de l'emprunt obligataire faisant à la date de publication de ce rapport l'objet d'une renégociation.

## 2.3 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Comme en N-1, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

## 2.4 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et de ventes), notamment sur la zone euro (achats de marchandises effectués principalement en USD).

Le Groupe peut avoir à recourir à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Comme en N-1, aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur l'exercice.

### 3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### 3.1.1 Survaleur - Goodwill

k€	31/03/2019	31/03/2018
Valeur nette comptable début de période	5 374	5 479
Variation de périmètre et autres ajustements	(366)	2 007
Dépréciation du goodwill	(2 500)	(1 500)
Ecart de conversion	298	(612)
Valeur nette comptable fin de période	2 806	5 374
Valeur brute fin de période	11 551	13 422
Cumul de perte de valeur fin de période	(8 745)	(8 048)

La variation du Goodwill sur l'exercice est à mettre en relation avec :

- Un effet périmètre de (153) K€ lié à la sortie de la société JM DEVELOPPEMENT du périmètre de consolidation ;
- Un ajustement du goodwill estimé à (213) K€ résultant de la réactualisation du complément de prix concernant la société Ton-Marquage.com
- Une dépréciation de (2 500) K€ du goodwill résultant du test d'impairment réalisé par le Groupe (Cf. Note 1.7.1)
- L'écart de conversion sur les écarts d'acquisition des filiales américaine lié aux variations du dollars entre l'ouverture et la clôture de l'exercice négatif à hauteur de 298 K€

### 3.1.2 Autres Immobilisations Incorporables

En K€	Licences	Frais de développ.	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31/03/2018</b>	<b>6 245</b>	<b>1 198</b>	<b>238</b>	<b>7 681</b>
Acquisitions	2	98	5	104
Sorties	(273)	(625)	-	(898)
Variations de périmètre	(28)	-	-	(28)
Ecart de conversion	40	64	(0)	104
<b>31/03/2019</b>	<b>5 986</b>	<b>735</b>	<b>243</b>	<b>6 963</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>				
<b>31/03/2018</b>	<b>3 204</b>	<b>1 146</b>	<b>158</b>	<b>4 507</b>
Amortissements	141	14	118	273
Diminutions	(272)	(625)	-	(896)
Variations de périmètre	(24)	-	-	(24)
Ecart de conversion	17	59	(0)	76
<b>31/03/2019</b>	<b>3 066</b>	<b>594</b>	<b>276</b>	<b>3 936</b>
<b>Valeur nette comptable</b>				
<b>31/03/2018</b>	<b>3 041</b>	<b>52</b>	<b>80</b>	<b>3 173</b>
<b>31/03/2019</b>	<b>2 920</b>	<b>141</b>	<b>(33)</b>	<b>3 027</b>

Au 31 mars 2019, la valeur brute des licences est de 5 986 K€ et le Groupe CYBERGUN confirme qu'aucun élément objectif et pertinent ne justifie une dépréciation.

### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En K€	Machine & Equipement - Moules	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>31/03/2018</b>	<b>3 193</b>	<b>1 457</b>	<b>4 650</b>
Acquisitions	15	76	90
Sorties	(332)	(343)	(675)
Variations de périmètre	-	(44)	(44)
Ecart de conversion	79	40	119
<b>31/03/2019</b>	<b>2 955</b>	<b>1 186</b>	<b>4 141</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
<b>31/03/2018</b>	<b>2 555</b>	<b>1 248</b>	<b>3 803</b>
Amortissements	187	63	250
Reprises	(332)	(340)	(672)
Variations de périmètre	-	(31)	(31)
Ecart de conversion	60	38	98
<b>31/03/2019</b>	<b>2 471</b>	<b>978</b>	<b>3 449</b>
<b>Valeur nette comptable</b>			
<b>31/03/2018</b>	<b>638</b>	<b>209</b>	<b>847</b>
<b>31/03/2019</b>	<b>484</b>	<b>208</b>	<b>692</b>

Au 31 mars 2019, Les immobilisations corporelles brutes sont essentiellement constituées de moules de fabrication.

### 3.3 PARTICIPATIONS ENTREPRISES ASSOCIEES ET ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

#### 3.3.1 Participation dans les entreprises associées

En K€	Titres MEE	Autres Part. ent. associées	Total Part. ent. associées
<b>31/03/2018</b>	<b>2 661</b>	-	<b>2 661</b>
Acquisitions	-	-	-
Cessions/Diminutions	-	-	-
Variation de périmètre	(3 118)	-	(3 118)
Ecart de conversion	456	-	456
<b>31/03/2019</b>	<b>0</b>	-	<b>0</b>

La variation du poste correspond à la sortie des titres de la société OW du périmètre de consolidation. Pour mémoire, la totalité de cette participation était provisionnée en provision pour risques et charges.

*Pour davantage d'informations sur la cession des titres de la société OW, nous renvoyons le lecteur vers la note « 1.1 – Faits marquants de l'exercice »*

#### 3.3.2 Actifs financiers non courants

En K€	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
<b>31/03/2018</b>	<b>2</b>	<b>403</b>	<b>0</b>	<b>406</b>
Acquisitions/Augmentations	-	5	-	5
Cessions/Diminutions	(3)	(23)	0	(26)
Variation de périmètre	-	(3)	-	(3)
Ecart de conversion	-	15	(0)	15
<b>31/03/2019</b>	<b>(0)</b>	<b>397</b>	<b>0</b>	<b>397</b>

L'essentiel des autres actifs non courants est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés aux salariés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

### 3.4 ACTIFS D'IMPOTS NON COURANTS

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Différences temporaires fiscalités locales	-	-
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	-	-
Activations des déficits reportables	767	699
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>767</b>	<b>699</b>
Passifs d'impôts différés	-	-
<b>Impôts différés nets</b>	<b>767</b>	<b>699</b>

Les actifs d'impôts différés relatifs à l'activation des déficits reportables aux Etats-Unis s'élèvent à 767 K€. Le montant des déficits reportables bruts aux Etats-Unis s'élève à 16,2 M\$. Conformément à la législation américaine, les impôts sont consommables jusqu'en 2034, soit un horizon de 15 ans.

### 3.5 STOCK DE MARCHANDISES

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Valeurs brutes	8 920	11 177
Pertes de valeur	(413)	(690)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>8 507</b>	<b>10 487</b>

En K€	31/03/2018	Dotations nettes	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/03/2019
<b>Dépréciation sur stock de marchandises</b>	<b>690</b>	<b>(66)</b>	<b>(225)</b>	<b>14</b>	<b>413</b>

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

La reprise de la provision sur dépréciation des stocks est liée à la diminution significative des stocks à rotation lente, avec en parallèle une hausse en proportion des stocks dits « current » (pour ces derniers avec bonnes perspectives d'écoulement).

### 3.6 CREANCES CLIENTS

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Créances clients brutes	10 433	12 319
Pertes de valeur	(4 234)	(3 318)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>6 199</b>	<b>9 001</b>

En K€	31/03/2018	Dotations nettes	Ecart de conversion	Autres et reclassement	31/03/2019
<b>Dépréciation créances clients</b>	<b>3 318</b>	<b>876</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>4 234</b>

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

### 3.7 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

#### 3.7.1 Actifs d'impôt courants

En K€	31/03/2019	31/03/2018
<b>Actifs d'impôt courant</b>	<b>276</b>	<b>317</b>

Ce poste correspond essentiellement à des créances d'impôts essentiellement portés par CYBERGUN SA notamment au titre du CIR.

### 3.7.2 Autres actifs courants

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Avances, acomptes sur commandes	906	378
Créances sociales	22	15
Créances fiscales	543	579
Comptes courants débiteurs	2	134
Charges constatées d'avance	139	136
Autres créances (1)	322	1 081
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 934</b>	<b>2 323</b>

<sup>(1)</sup> Autres créances après prise en compte de la sortie de OW du périmètre de consolidation qui impacte le poste de (0,9) M€.

### 3.8 TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalent de trésorerie	31/03/2019	31/03/2018
En K€		
Disponibilités	2 944	1 785
VMP - Obligations coupons courus	4	6
<b>Total trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>2 948</b>	<b>1 790</b>

Le montant des effets remis à l'encaissement non échus (compris dans la trésorerie) représente un montant de 336 K€ au 31 mars 2019 et 325 K€ en N-1.

Pour mémoire, au 31 mars 2018, la trésorerie disponible comprenait 343 K€ relatif à la société JM DEVELOPPEMENT. Cette trésorerie représentait quant à elle 38% de l'actif de la société intégrée en consolidation.

## 4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société au 31 mars 2019 est de 28 572 K€ et se compose de 51 949 002 actions, chacune entièrement libérée.

Libellé	En KEuros	En actions
Capital social au 31 mars 2018	14 392	16 542 057
Opérations de conversion d'instruments de dettes financières (1)	13 841	23 694 129
Opérations d'augmentation de capital avec maintien du DPS (2)	10 046	11 547 424
Opérations d'exercices de BSA	0	161
Réduction de capital par réduction du nominal (3)	(9 851)	-
Autres opérations (4)	144	165 231
Capital social au 31 mars 2019	28 572	51 948 983

Les principales opérations de renforcement du capital social et des fonds propres de l'exercice sont présentées ci-dessous :

#### (1) Conversion d'instruments de dettes financières

Le renforcement du capital social et des fonds propres du Groupe par conversion d'instrument de dettes financières se décompose entre :

- **11 641 K€** relatif à des conversions d'OCEANES en actions dans le cadre du contrat de financement signé avec l'établissement EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES MANCO SA, membre du groupe ALPHA BLUE OCEAN (ABO), ayant donné lieu à l'émission de **21 165 377 actions** nouvelles de la société CYBERGUN SA ;
- **1 000 K€** de conversion d'obligations convertibles en actions dans le cadre des contrats de financement signés avec l'établissement YORKVILLE ADVISORS GLOBAL, ayant donné lieu à l'émission de **1 149 423 actions** nouvelles de la société CYBERGUN SA
- **1 200 K€** de conversion des obligations convertibles venant rémunérer les apports des sociétés OPEN SPACE et TON-MARQUAGE.COM, ayant donné lieu à l'émission de **1 379 310 actions** nouvelles de la société CYBERGUN SA

#### (2) Augmentation de capital avec maintien du DPS

Le Groupe CYBERGUN a lancé le 28 juin 2018 une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette opération a donné lieu à l'établissement d'un document de référence et d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 27 Juin 2018.

Les modalités de cette augmentation de capital sont les suivantes :

- Augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (« DPS ») d'un montant initial de 11 849 K€, pouvant être porté à 13 626 K€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension
- Emission d'Actions nouvelles chacune assortie de 2 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« ABSAR »)
- Prix de souscription des ABSAR : 0,88 EUR
- Engagements de souscription à hauteur de 9,2 M€, représentant 77,5% de l'offre initiale
- Détachement du DPS le 2 juillet 2018 et souscription ouverte du 4 juillet 2018 au 17 juillet 2018 inclus
- Titres éligibles aux FIP, FCPI et au PEA-PME



A l'issue du règlement-livraison qui a eu lieu le 23 Juillet 2018, la société a constaté l'émission de **11 547 424 actions** nouvelle pour un montant de **10 046 K€** hors primes d'émission dont **9 359 K€** via une opération de compensation de créances (Cf. note 4.6 Autres passifs courants). Cette augmentation de capital permet ainsi de poursuivre le désendettement du Groupe et de le doter de ressources additionnelles en vue de financer son développement.

### (3) Réduction du nominal de l'action CYBERGUN

Faisant usage de la délégation de compétences et des autorisations conférées aux termes de la 15ème résolution de l'assemblée Générale Mixte du 25 septembre 2018, la société a procédé à la **réduction de la valeur nominale de l'action à 0,55 €**. Le capital social de la société a en conséquence été réduit (par incorporation aux réserves de **9 851 K€**).

### (4) Autres opérations

Les autres opérations de renforcement du capital social et des fonds propres concernent principalement le dénouement d'un litige entre le groupe CYBERGUN et l'un de ses anciens dirigeants. La résolution de ce conflit a ainsi permis la conversion en actions d'une créance de **144 K€** de cet ancien dirigeant sur la société, permettant ainsi un renforcement de la structure financière du groupe et la création de **165 231 actions** nouvelle de la société CYBERGUN SA.

### Opérations post clôture sur le capital social :

Libellé	En KEuros	En actions
<b>Capital social au 31 mars 2019</b>	<b>28 572</b>	<b>51 948 983</b>
POST-CLOTURE - Opérations de conversion d'instruments de dettes financières	19 574	35 588 195
POST-CLOTURE - Opérations d'exercices de BSA		
POST-CLOTURE - Autres opérations		
<b>Capital social au 31 juillet 2019</b>	<b>48 145</b>	<b>87 537 178</b>

De nouvelles augmentation de capital ont été constatées postérieurement à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de financement ABO. La société a ainsi constaté un renforcement de son capital social à hauteur de **19 574 K€** correspondant à l'émission de **35 588 195 actions** nouvelles par conversion d'OCEANES.

Pour davantage d'informations sur les opérations de financements de l'exercice 2018/19, leur impact sur le capital et une mise à jour de la situation à la date de publication de ce document, nous renvoyons le lecteur vers la note « 6.6 –Evènements post clôture »

## 4.2 AUTRES RESERVES

Libellé	En K€
<b>Autres réserves 31/03/2018</b>	<b>(9 904)</b>
Affectation du résultat 31.03.2018	(11 228)
Augmentation de capital en numéraire	8
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	0
Augmentation de capital par incorporation de créances	108
Réduction du capital	9 851
Profits et pertes comptabilisés en capitaux propres	186
Cession de titres en autocontrôle	(0)
Autres	(7 848)
<b>Autres réserves 31/03/19</b>	<b>(18 828)</b>

Au 31 mars 2019, les autres réserves ressortent à (18 828) K€ contre (9 904) K€ au 31 mars 2018.

Cette variation est essentiellement à mettre en lien avec :

- L'affectation du résultat N-1 pour (11,2) M€ ;
- La réduction de capital à hauteur de 9,9 M€ ;
- L'annulation pour (7,7) M€ dans les comptes consolidés des charges exceptionnelles liées au cash penalties dans le cadre du contrat ABO. *Pour davantage d'informations sur les « cash penalties » du contrat ABO, nous renvoyons le lecteur vers la note « 1.1.2 Renforcement des fonds propres du Groupe et nouveaux contrats de financements ».*

Les profits et pertes comptabilisés en capitaux propres correspondent principalement aux écarts de conversion sur prêt/emprunts à long terme et sur écart d'acquisition.

## 4.3 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### 4.3.1 Emprunts et dettes financières à long terme

En K€	31/03/2019	31/03/2018	Variation
Emprunts obligataires (1)	9 000	9 000	-
Emprunts obligataires convertibles (2)	1 670	3 255	(1 585)
Autres dettes financières	103	1 475	(1 372)
<b>Emprunts et dettes financières à LT</b>	<b>10 773</b>	<b>13 730</b>	<b>(2 957)</b>

#### (1) Emprunts obligataires

Le 22 septembre 2010, CYBERGUN SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 M€
- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011.
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.

Suite à l'AG des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014, les nouvelles caractéristiques des obligations sont :

- Echéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;
- Coupons de 3.32 % par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2018 ;
- Coupons de 5.00 % pour l'année civile 2019 ;
- Coupons de 10.00 % pour l'année civile 2020.
- Montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55.10 €.
- Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5.78 %.

Le 1<sup>er</sup> Juillet 2019, la société a annoncé sa volonté de réunir ses obligataires afin d'envisager une renégociation de cette dette obligataire (Cf. note « 6.6 – Evénements post clôture »).

#### <sup>(2)</sup> Emprunt obligataires convertibles

A la clôture de l'exercice, les **1 670 K€** d'emprunts obligataires convertibles correspondent essentiellement au reliquat des obligations souscrites dans le cadre du contrat de financement ABO (**1 560 K€**). Par ailleurs, l'ensemble des emprunts obligataires existants à la clôture du 31 mars 2018 ont été soit convertis soit remboursés sur l'exercice 2018/19.

A noter que le solde de **1 560 K€** au 31 mars 2019 a été intégralement converti en actions nouvelle de la société CYBERGUN à la date d'émission du rapport financier annuel sur les comptes au 31 mars 2019.

Pour davantage d'informations sur les opérations de conversion des emprunts obligataires en actions de l'exercice 2018/19 et sur le dénouement du contrat de financement obligataire ABO à la date de publication de ce document, nous renvoyons le lecteur vers :

- La note « 4.1 – Capital social »
- La note « 6.6 – Evénements post clôture »

#### 4.3.2 Emprunts à court terme

En K€	31/03/2019	31/03/2018	Variation
Concours bancaires (4)	2 673	2 470	203
Intérêts courus non échus	94	72	22
<b>Emprunts et dettes financières à court terme</b>	<b>2 768</b>	<b>2 542</b>	<b>225</b>

#### (4) Concours bancaires

Le poste concours bancaire courant correspond à hauteur de 2,4 M€ à la ligne de financement court terme aux Etats Unis avec le groupe financier américain ENCINA mise en place en novembre 2016. Cette ligne de financement est indexée sur les deux postes principaux du besoin en fond de roulement, à savoir les créances clients et le stock pour leur partie considérée comme éligible au financement (créances clients récentes, stock à forte rotation...).

Au 31 mars 2019, le montant des tirages s'élève à 2,7 M\$ soit une capacité résiduelle de financement aux USA qui s'élève ainsi à 4,8 M\$.

Les autres lignes de concours bancaires correspondent aux découverts bancaires sur les entités danoise, italienne et françaises (B2C).

#### 4.3.3 Part courante des emprunts et dettes financières à long terme

En K€	31/03/2019	31/03/2018	Variation
Emprunts obligataires	-	50	(50)
Emprunts bancaires	216	213	3
<b>Part courante des emprunts et dettes financières à LT</b>	<b>216</b>	<b>263</b>	<b>(47)</b>

#### 4.4 PROVISIONS A LONG TERME ET COURT TERME

En K€	31/03/2019		31/03/2018	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques	-	-	3 400	-
Provisions garanties & SAV	-	14	-	14
Provision pour litiges (1)	-	82	-	41
Indemnités de départ la retraite	37	20	25	14
Autres provisions pour risques et charges (2)	-	736	-	525
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>852</b>	<b>3 425</b>	<b>593</b>
<b>Total Non courant + Courant</b>	<b>889</b>	<b>4 019</b>		

##### (1) Provision pour litiges

Cette provision couvre les risques liés à des contentieux juridiques.

##### Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite constatée au 31 mars 2019 ne concerne que les seuls salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.

##### (2) Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges sont liées à la restructuration du groupe.

Au cours de la période, les provisions ont évolué de la façon suivante :

En K€	31/03/2018	Dotations	Reprises	Sortie périmètre	31/03/2019
Provisions pour risques	3 400	-	(3 400)	-	-
Provisions garanties & SAV	14	-	-	-	14
Provision litige (1)	41	41	-	-	82
Indemnités de départ la retraite	39	18	-	-	57
Autres provisions pour risques et charges (2)	525	492	(250)	(32)	736
<b>Total Non courant + Courant</b>	<b>4 019</b>	<b>552</b>	<b>(3 650)</b>	<b>(32)</b>	<b>889</b>

Les dotations de la période pour 552 K€ sont essentiellement à mettre en relation avec de contentieux entre la société CYBERGUN SA et :

- Le trésor public dans le cadre d'un contrôle fiscal 358 K€ ;
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société a passé en provision le montant total de la condamnation prononcée à son encontre soit 100 K€. Un échéancier de paiement a été accordé à la société qui constate alors en reprise chaque échéance du plan après son décaissement ;
- Les douanes slovaques dans le cadre d'un litige pour lequel la société a été condamnée post clôture à payer la somme de 82 K€. La dotation de la période correspond donc à l'ajustement de la provision sur le montant de la condamnation.

Les reprise de la période pour 3 650 K€ sont essentiellement à mettre en relation avec :

- La reprise de la provision de 3 400 K€ sur le litige OW
- Le dénouement sur l'exercice de plusieurs litiges ainsi que des ajustements de provisions ayant permis la reprise de 250 K€ de provisions

#### 4.5 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

K€	31/03/2019	31/03/2018
<b>Fournisseurs</b>	<b>8 474</b>	<b>7 682</b>

Il s'agit essentiellement de dettes fournisseurs d'achat de marchandises.

#### 4.6 AUTRES PASSIFS COURANTS

K€	31/03/2019	31/03/2018
<b>Autres passifs courants</b>	<b>3 842</b>	<b>15 317</b>
Avances et acomptes	714	265
Dettes sociales	868	1 212
Dettes fiscales	428	750
Créditeurs divers (1)	1 727	12 122
Produits constatés d'avance	105	968

<sup>(1)</sup> Au 31 mars 2019, les créiteurs divers se décomposent comme suit :

Créiteurs divers - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Autres comptes courants créiteurs (2)	153	9 662
CYB SA - Redevances sur licences	884	789
Autres	689	1 672

<sup>(2)</sup> Ce poste correspond notamment aux intérêts sur C/C des principaux actionnaires de référence du Groupe CYBERGUN (RESTARTD INVESTMENT, BM INVEST). La forte baisse du poste est notamment à mettre en lien avec la conversion des C/C d'actionnaires dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de Juillet 2018.

## 5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Chiffre d'affaires	28 247	31 987
Achats consommés	(20 380)	(23 408)
<b>Marge brute</b>	<b>7 867</b>	<b>8 579</b>
<b>Marge brute en pourcentage</b>	<b>27,85%</b>	<b>26,82%</b>

#### Répartition sectorielle de l'activité :

En K€	COMPTES ANNUELS 31 MARS 2019				COMPTES ANNUELS 31 MARS 2018			
	France	USA	Reste du monde	Total	France	USA	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires (12 mois)	12 482	12 979	2 786	28 247	14 722	14 141	3 124	31 987
Marge brute	4 517	2 958	391	7 867	4 288	3 598	693	8 579
Résultat opérationnel courant	(2 928)	32	113	(2 783)	(1 358)	(167)	(296)	(1 821)

#### Répartition sectorielle de l'activité :

Le groupe opère sur un seul secteur d'activité et ne présente pas de secteurs opérationnels distincts au sens de la norme IFRS 8 (homogénéité dans la nature des produits et services, dans la typologie des clients).

### 5.2 PASSAGE DU RESULTAT NET AU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

En K€	Note	31/03/2019	31/03/2018
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>(9 395)</b>	<b>(11 230)</b>
Impôt sur le résultat	5.9	(40)	(726)
Autres produits et charges financiers	5.8	(232)	(2 160)
Coût de l'endettement financier net	5.8	(485)	(357)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(8 638)</b>	<b>(7 987)</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.7	(3 355)	(4 655)
Dépréciation de l'écart d'acquisition	5.4	(2 500)	(1 500)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(2 783)</b>	<b>(1 832)</b>

Le détail des autres produits et charges opérationnels est présenté en note « 5.7 – Autres produits et charges opérationnels ».

### 5.3 CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont notamment constituées :

Charges externes - En K€	31/03/2019	31/03/2018	Variation N vs N-1
Sous traitance générale	(606)	(155)	292,0%
Entretien et réparations	(116)	(91)	26,4%
Locations et charges locatives	(836)	(903)	-7,4%
Assurance (RC, mutirisques, transport et autres)	(276)	(220)	25,5%
Transport sur ventes	(901)	(713)	26,4%
Voyages, déplacements, missions, réceptions...	(466)	(545)	-14,6%
Expositions & Marketing (publicité/promotion)	(632)	(604)	4,7%
Honoraires	(747)	(886)	-15,7%
Commissions et courtages	(127)	(274)	-53,8%
Frais postaux & télécommunications	(196)	(228)	-14,2%
Redevances versées	(648)	(499)	29,7%
Pertes sur créances irrécouvrables	(0)	-	
Services et commissions bancaires	(216)	(362)	-40,4%
Jetons de présence	-	-	
Autres divers	(302)	(405)	-25,4%
<b>Total des charges externes</b>	<b>(6 069)</b>	<b>(5 887)</b>	<b>3,08%</b>

La variation des charges externes se concentre essentiellement sur (i) les charges de sous-traitance générale en lien notamment avec les opérations de sous-traitance de la logistique sur CYBERGUN SA et (ii) les charges de transport sur ventes dont la hausse est directement liée à l'impact année pleine des entités B2C sur l'exercice 2018/19.

### 5.4 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Dotations aux amortissements et provisions - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Immobilisations incorporelles	(147)	(183)
Immobilisations corporelles	(265)	(284)
Dotations nettes aux provisions pour R&C	232	(92)
Dotations nettes aux provisions sur stock	66	736
Dotations nettes aux provisions de créances	(169)	222
Dépréciation du goodwill	(2 500)	(1 500)
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>(2 783)</b>	<b>(1 101)</b>



## 5.5 GAINS ET PERTES DE CHANGE

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Gains de change	150	318
Pertes de change	376	(1 812)
<b>Total résultat de change</b>	<b>526</b>	<b>(1 494)</b>
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	(63)	90
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	589	(1 584)

## 5.6 SALAIRES ET CHARGES

Salaires et charges sociales - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Salaires	(3 063)	(3 606)
Charges sociales	(1 301)	(1 356)
Participation des salariés	-	(4)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(4 363)</b>	<b>(4 966)</b>

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

Effectif moyen	31/03/2019	31/03/2018
Employés	37	57
Cadres	23	22
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>79</b>
<i>Dont effectifs en France</i>	46	49
<i>Dont effectifs hors de France</i>	14	41

La baisse des charges de personnel est essentiellement à mettre en relation avec le dénouement sur l'exercice de la restructuration de l'effectif initiée en N-1.

## 5.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

Autres produits et charges opérationnels - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Plus/moins value des immobilisation corporelles/incorporelles	135	(74)
Charges exceptionnelles liées aux litiges	(500)	(324)
Restructuration & Réorganisations	(869)	(1 665)
Autres produits et charges opérationnels	(2 121)	(2 601)
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(3 355)</b>	<b>(4 664)</b>

### ***Plus/moins-value des immobilisations corporelles/incorporelles***

Il s'agit principalement de la plus-value réalisée sur la cession de la marque MICROPROSE.

### ***Risques exceptionnels et litiges***

Ce poste correspond essentiellement à des provisions en lien avec des litiges non opérationnels (dont fiscaux pour 360 K€) en cours de clôture et considérés à fin mars 2019 comme non récurrents pour un montant total de 500 K€

### ***Restructuration – Réorganisation***

Les frais de restructuration sont essentiellement à mettre en relation avec :

- Les opérations de restructuration de la masse salariale en France et en Asie dont l'impact est estimé à 450 K€ sur l'exercice.
- Les charges opérationnelles d'entités sans activités et amenées à être fermées pour 420 K€.

### ***Les autres produits et charges opérationnels***

Les autres charges et produits opérationnels incluent essentiellement :

- Des charges exceptionnelles (honoraires) liées aux opérations de financement pour un montant de 703 K€.
- Des charges non récurrentes liées aux opérations de restructurations et de dépréciation du poste clients pour un montant de 923 K€
- Diverses autres charges exceptionnelles dont le montant est estimé à 495 K€

## 5.8 RESULTAT FINANCIER

Résultat financier - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Coût des emprunts obligataires	(329)	(299)
Coût de l'endettement court et moyen terme	(173)	(58)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(502)</b>	<b>(357)</b>
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17	
Reprise prov. / Perte de valeur des placements de trésorerie	-	-
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(485)</b>	<b>(357)</b>
Gains et pertes de change	589	(1 584)
Autres	(821)	(576)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(232)</b>	<b>(2 160)</b>
<b>Total</b>	<b>(717)</b>	<b>(2 517)</b>

Le coût de l'endettement financier net pour 485 K€ sur l'exercice est principalement à mettre en relation avec les intérêts sur emprunts obligataires dont le total s'élève à 329 K€.

La ligne « Autres » pour (821) K€ correspond essentiellement à (305) K€ d'impact de la sortie du périmètre de consolidation de la société OW, et (426) K€ d'intérêts sur la ligne de financement ENCINA.

Dans la continuité des opérations d'abandon d'intérêts sur comptes courants consenties par RESTARTED INVESTMENT au cours des exercices précédents, le Groupe CYBERGUN a de nouveau constaté à la clôture un abandon avec clause de retour à meilleur fortune des intérêts sur comptes courants constatés au titre de la période 1<sup>er</sup> janvier 2017 – 31 décembre 2017 pour 180 K€.

## 5.9 CHARGES D'IMPOTS

*Charge d'impôts sur le résultat :*

Charges d'impôts - En K€	31/03/2019	31/03/2018
Charge d'impôt exigible	(40)	(68)
Charge d'impôt différé	(0)	(658)
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(40)</b>	<b>(726)</b>

Pour mémoire en N-1, la charge d'impôts différé pour 658 K€ correspondait à la dépréciation des IDA sur déficits reportables aux Etats-Unis. La modification du taux d'impôt américain (qui est passé de 40% à 28% entre N et N-1) avait mécaniquement diminué le potentiel de consommation des impôts différés et avait conduit le Groupe à reconnaître une dépréciation à fin mars 2018.

## 5.10 QUOTE PART DE RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Aucune transaction n'est réalisée avec les sociétés mises en équivalence.

## 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 6.1.1 Existence d'emprunts assortis de clause de covenants

Au 31 mars 2019, le Groupe CYBERGUN ne fait état d'aucun emprunt assortis de clause de covenants.

#### 6.1.2 Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2019	31/03/2018
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissement du fonds de commerce (1)	21 610	21 610
Encours du factoring déconsolidé		
Effets à l'encaissement non échus	336	325

(1) Dans le cadre des opérations de rachat de la dette bancaire du Groupe CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT, le protocole signé en 2014 prévoit le nantissement possible du fonds de commerce de CYBERGUN SA au profit de l'acquéreur RESTARTED INVESTMENT.

Dans le cadre du litige qui l'opposait à l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (AMF), la société a été condamnée à payer la somme de 100 K€. La société a obtenu un échéancier de la part du trésor public et à la clôture de l'exercice, le reliquat restant à payer s'élève à 46 K€. Pour l'obtention de cet échéancier, la société a reçu les cautions et garanties suivantes :

- Acte de cautionnement solidaire de la société HBR INVESTMENT GROUP SAS pour 92 K€
- Nantissement des titres de la société RESTARTED INVESTMENT SA pour 92 K€

A noter que la société HBR INVESTMENT GROUP est liée à Monsieur Hugo BRUGIERE et à Monsieur Baudouin HALLO qui occupent respectivement les fonctions de directeur général et directeur général délégué.

## 6.2 PARTIES LIEES

### Convention entre CYBERGUN et Brigitte MANCEL

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et Mme Brigitte MANCEL portant sur la prestation de services de conseil et d'assistance par Mme Brigitte MANCEL. Le dirigeant de CYBERGUN concernée est Mme Brigitte MANCEL, administrateur.

### Convention entre CYBERGUN et Dimitri ROMANYSZYN

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et M. Dimitri ROMANYSZYN portant sur la prestation de services de conseil et d'assistance par M. Dimitri ROMANYSZYN. Le dirigeant de CYBERGUN concerné est M. Dimitri ROMANYSZYN, administrateur.

### Convention entre CYBERGUN et COMBRAILLE DEVELOPPEMENT

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et la société COMBRAILLE DEVELOPPEMENT portant sur la prestation de services de conseil et d'assistance par la société COMBRAILLE DEVELOPPEMENT. Le dirigeant de CYBERGUN concerné est M. Laurent PFEIFFER, administrateur.

### Convention entre CYBERGUN et HBR INVESTMENT GROUP

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de CYBERGUN a autorisé la conclusion d'une convention-cadre entre CYBERGUN et HBR INVESTMENT GROUP portant sur la prestation de différents services par HBR INVESTMENT GROUP au profit de CYBERGUN : la recherche de financements et d'investissements, l'assistance comptable et financière, et l'aide à l'organisation. La rémunération de HBR INVESTMENT GROUP est déterminée au cas par cas, étant précisé que dans le cas d'une mission de recherche de financements et d'investissements, la rémunération de HBR INVESTMENT GROUP est comprise entre 3% et 5% du montant du financement et/ou de l'investissement obtenu grâce à, ou par l'intermédiaire de, HBR INVESTMENT GROUP. Les dirigeants de CYBERGUN concernés sont M. Hugo BRUGIERE, administrateur et directeur général, et M. Baudouin HALLO, directeur général délégué.

### Convention entre CYBERGUN et RESTARTED INVESTMENT

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de CYBERGUN a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et RESTARTED INVESTMENT portant sur le compte courant d'associé de RESTARTED INVESTMENT au sein de CYBERGUN. Les dirigeants de CYBERGUN concernés sont M. Claude SOLARZ, président du conseil d'administration, M. Hugo BRUGIERE, administrateur et directeur général, et M. Baudouin HALLO, directeur général délégué.

### Convention entre CYBERGUN et BM INVEST

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de CYBERGUN a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et BM INVEST portant sur le compte courant d'associé de RESTARTED INVESTMENT au sein de CYBERGUN. Le dirigeant de CYBERGUN concerné est M. Claude SOLARZ, président du conseil d'administration.

### Convention entre CYBERGUN et RESTARTED INVESTMENT

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de CYBERGUN a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et RESTARTED INVESTMENT portant sur la prestation par RESTARTED INVESTMENT de divers services rendus sur des opérations courantes et exceptionnelles. Les dirigeants de CYBERGUN concernés sont M. Claude SOLARZ, président du conseil d'administration, M. Hugo BRUGIERE, administrateur et directeur général, et M. Baudouin HALLO, directeur général délégué.

#### Convention entre CYBERGUN et HBR INVESTMENT GROUP

Le 25 septembre 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et HBR INVESTMENT GROUP portant sur la mise à disposition par HBR INVESTMENT GROUP d'une licence informatique au profit de CYBERGUN.

Les dirigeants de CYBERGUN concernés sont M. Hugo BRUGIERE, administrateur et directeur général, et M. Baudouin HALLO, directeur général délégué.

#### Convention entre CYBERGUN et RESTARTED INVESTMENT

Le 23 octobre 2018, le conseil d'administration de CYBERGUN a autorisé la conclusion d'une convention entre CYBERGUN et RESTARTED INVESTMENT portant sur l'abandon (avec clause de retour à meilleur fortune) par cette dernière des intérêts produits par son compte courant ouvert dans les livres de CYBERGUN au 31 décembre 2017. Le montant des intérêts abandonnés s'élève à 180 K€.

Les dirigeants de CYBERGUN concernés sont M. Claude SOLARZ, président du conseil d'administration, M. Hugo BRUGIERE, administrateur et directeur général, et M. Baudouin HALLO, directeur général délégué.

### 6.3 REMUNERATION GLOBALE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la rémunération de Monsieur **Hugo BRUGIERE**, Vice-Président et Directeur général de CYBERGUN depuis décembre 2015 a été la suivante :

Hugo BRUGIERE – Vice-Président du Conseil d'Administration	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	100 000 €	100 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages postérieurs à l'emploi	0 €	0 €
Indemnités de fin de contrat de travail	0 €	0 €
Paiements fondés sur des actions	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la rémunération de Monsieur **Baudouin HALLO**, Directeur général délégué de CYBERGUN a été la suivante :

Baudouin HALLO – Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	70 000 €	70 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages postérieurs à l'emploi	0 €	0 €
Indemnités de fin de contrat de travail	0 €	0 €
Paiements fondés sur des actions	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>	<b>70 000 €</b>

Par ailleurs, la société HBR INVESTMENT GROUP, liée à Monsieur Hugo BRUGIERE et à Monsieur Baudouin HALLO, a en outre réalisé, au cours de l'exercice 2018-2019, des prestations rémunérées en faveur de CYBERGUN. Ces prestations explicitées dans la partie 6.2 - « Parties liées », entrent dans le cadre des conventions règlementées et font l'objet d'un rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés établis par les commissaires aux comptes.

Monsieur **Claude SOLARZ**, Président de CYBERGUN, n'a reçu aucune rémunération au titre de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Claude SOLARZ – Président du Conseil d'Administration	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages postérieurs à l'emploi	0 €	0 €
Indemnités de fin de contrat de travail	0 €	0 €
Paiements fondés sur des actions	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
<b>Avantages en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Administrateurs	Jetons de présence
GUIBOR S. A. S	0 €
Madame Brigitte MANCEL	0 €
Monsieur Dimitri ROMANYSZYN	0 €
Monsieur Laurent PFEIFFER	0 €
Monsieur Hugo BRUGIERE	0 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux non dirigeants. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordée ou constitué en faveur des membres du conseil d'administration.

#### 6.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

## 6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes - En K€	FITECO (Ex ADH EXPERT)				BMA			
	31/03/2019		31/03/2018		31/03/2019		31/03/2018	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
<b>Missions</b>								
<b>AUDIT</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
<i>Emetteur (Société mère)</i>	43	84%	41	89%	52	52%	41	43%
<i>Filiales intégrées globalement</i>		0%		0%		0%		0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<i>Emetteur (Société mère)</i>	8	16%	5	11%	48	48%	55	57%
<i>Filiales intégrées globalement</i>		0%		0%		0%		0%
<b>TOTAL AUDIT (I)</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>
<b>AUTRES PRESTATION RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT</b>								
Juridique, fiscal et social		0%		0%		0%		0%
<i>Autres</i>		0%		0%		0%		0%
<b>TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)</b>		<b>0%</b>		<b>0%</b>		<b>0%</b>		<b>0%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>

## 6.6 EVENEMENTS POST-CLOTURE

### 6.6.1 Ouverture d'une opération de renégociation de la dette obligataire

CYBERGUN a annoncé début juillet un projet de renégociation de sa dette obligataire à échéance octobre 2020.

Si le retournement est en bonne voie au plan opérationnel avec des perspectives sérieuses, il doit encore être stabilisé au plan financier afin de supporter les investissements nécessaires au cours des prochaines années, pour mener à bien le développement du département militaire (environ 1 MEUR par an sur les 3 prochains exercices en R&D) et soutenir la politique d'innovation sur le marché civil très fortement sensible aux nouveautés.

Dans le même temps, CYBERGUN doit composer avec des moyens de financement limités sans recours possible aux crédits classiques. Elle ne peut compter que sur le soutien de ses actionnaires de référence (8 MEUR d'apports en comptes courants depuis 2014 pour lesquels les intérêts estimés à 0,6 M€ ont été régulièrement abandonnés avec clause de retour à meilleur fortune) ou sur des instruments financiers dilutifs et par nature limités dans le temps.

Afin de retrouver un accès aux crédits bancaires et résoudre durablement la question de son financement, CYBERGUN doit finaliser le rééquilibrage de son bilan encore aujourd'hui pénalisé par la dette obligataire non convertible (9 MEUR en principal à échéance octobre 2020 avec des coupons annuels de 5% en 2019 et de 10% en 2020), émise en octobre 2010 par l'ancienne équipe de CYBERGUN.

CYBERGUN a ainsi convoqué les porteurs d'obligations « CYBO » en Assemblée Générale le 16 juillet 2019 sur 1ère convocation et le 29 juillet 2019 sur 2ème convocation afin de soumettre un projet de renégociation de sa dette obligataire



Si, en l'état et vu le court calendrier fixé, ces propositions n'ont pas été acceptées par les obligataires présents ou représentés, chacun a pu mesurer les enjeux pour CYBERGUN liés à cette renégociation.

CYBERGUN rappelle que, dans un souci d'anticipation et de bonne gouvernance, la société a souhaité aborder le sujet du remboursement de la dette obligataire bien en amont de la maturité de cette dernière (octobre 2020) afin que les discussions avec les obligataires puissent avoir lieu sereinement et que la décision qui sera prise puisse emporter le plus de voix possible.

Dans ce contexte, la société a décidé de convoquer une nouvelle Assemblée Générale des obligataires à la rentrée, afin que ceux-ci puissent se prononcer à la lumière des comptes annuels 2018 publiés ce jour. Cette Assemblée devrait se tenir le 18 septembre 2019 à 14h30, au siège de la société.

#### 6.6.2 Extinction de la ligne de financement Alpha Blue Ocean (ABO) et renforcement des fonds propres

Depuis le 27 juin 2019, date de la dernière opération de conversion du partenaire ABO, la ligne de financement par OCEANES d'un montant nominal de 8 M€ souscrite par le Groupe fin janvier 2019 s'est éteinte. Pour mémoire, à la clôture de mars 2019, le groupe portait encore en emprunt obligataire 1,6 M€ d'OCEANES non converties.

Les tirage et conversions sur OCEANES ABO intervenues post clôture ont eu pour conséquence un renforcement du capital social de 19,6 M€ via l'émission de 35 588 186 actions nouvelles. Ce montant de 19.6 M€ se décompose entre 4 M€ de versements et de 15,6 M€ de « cash penalties » dont 5 M€ déjà provisionnés au 31 mars 2019 (*Cf Note 1.1.2 renforcement des fonds propres du groupe*). Concernant les 4 M€, 1.6 M€ avaient déjà été tirés sur l'exercice du 31 mars 2019. A la date de publication de ce rapport, le capital social de société s'élève à 48 145 K€ et se compose de 87 537 178 actions.

#### 6.6.3 Signature d'un contrat de distribution significatif aux Etats Unis

CYBERGUN a accordé à la société américaine EVIKE.COM la distribution exclusive de l'ensemble de sa gamme de produits d'Airsoft hors clients « chain store » et militaires. EVIKE.COM s'est ainsi engagé sur un volume d'affaire de 5 M\$ d'achats sur la première année et une croissance d'au moins 5% par an sur 5 ans. Il s'agit donc pour le Groupe d'un contrat générant près de 30 M\$ de chiffre d'affaires sur les 5 prochaines années.

Par ailleurs, la société s'est également engagée à reprendre les effectifs de CYBERGUN aux Etats Unis hors personnel affecté à l'activité « chain store » et prendre à sa charge une partie du bail relatif à l'entrepôt de Dallas. Cet accord devrait permettre d'alléger d'environ 60% les coûts fixes de la structure sur place, soit environ 500 K\$ par an.